MATERIALITY Reporting

LIVRE BLANC

Audit du rapport de durabilité

Les repères pour sécuriser la vérification

Dolores Larroque
MATERIALITY-Reporting | Novembre 2026



Pourquoi un livre blanc sur la vérification du rapport de durabilité ?

Quatre raisons

Un cadre qui bouge

Directive Omnibus, ESRS révisés, norme européenne d'assurance attendue en 2027 : les repères changent.

Une mission qui se structure

Les premières certifications portent sur l'exercice 2024. Les pratiques se construisent sur les lignes directrices de la H2A (janvier 2026), dans l'attente de la norme européenne.

La chaîne de l'audité à l'auditeur

Vérificateur et entreprise auditée gagnent à partager les mêmes repères avant la mission.

L'IA entre dans la chaîne

Elle intervient dans la production et la vérification des rapports et pose de nouvelles questions de preuve.

Le cadre en novembre 2026

Quatre repères

Directive Omnibus I (UE) 2026/470	ADOPTÉ	En vigueur depuis le 18/03/2026. Transposition française en cours, échéance 19/03/2027.
ESRS révisés et norme volontaire VS	ADOPTÉ	Règlements délégués (UE) 2026/1563 et 2026/1560, publiés le 21/09/2026. ESRS révisés applicables aux exercices ouverts à compter du 01/01/2027. Exercice 2026 : trois options au choix, à déclarer dans le rapport.
Niveau d'assurance	ADOPTÉ	Assurance limitée. Le passage à l'assurance raisonnable est supprimé.
Norme européenne d'assurance limitée	EN COURS	Avis technique du CEAOB du 25/09/2026. Adoption au plus tard le 01/07/2027. En France, les lignes directrices de la H2A s'appliquent.

H2A : Haute autorité de l'audit
CEAOB : comité des autorités européennes de supervision de l'audit
ESRS : normes européennes d'information en matière de durabilité

CSRD : directive européenne sur le rapport de durabilité
VS : norme volontaire de reporting de durabilité (ex VSME)
Audit, vérification, certification : trois mots employés ici pour la même mission.

Les entreprises concernées

Le champ de la CSRD après la directive Omnibus I

Exercice 2024

Rapport publié en 2025

Vague 1

Grandes entités d'intérêt public de plus de 500 salariés.

Exercices 2025 et 2026

Rapports publiés en 2026 et 2027

Vague 1, suite

Mêmes entreprises. Dispense possible pour celles qui ne dépassent pas 1 000 salariés ou 450 M€ de chiffre d'affaires net.

OPTION DE CHAQUE ÉTAT MEMBRE

Exercice 2027

Rapport publié en 2028

Vagues 1 et 2

Entreprises et sociétés mères de groupes

Plus de **1 000** salariés

et plus de **450 M€**

de chiffre d'affaires net

SEUILS CUMULATIFS

Exercice 2028

Rapport publié en 2029

Entreprises de pays tiers

Plus de 450 M€ de chiffre d'affaires net dans l'Union sur deux exercices consécutifs, avec une filiale ou une succursale de plus de 200 M€.

Sorties du champ obligatoire : les PME cotées et les entreprises sous les seuils. Elles peuvent publier selon la norme volontaire VS.

Sources : directive (UE) 2022/2464, article 5, paragraphe 2, modifiée par les directives (UE) 2025/794 et (UE) 2026/470. Transposition française en cours, échéance 19/03/2027.
Entreprises de pays tiers : norme ESRS-40a en projet, exposé-sondage de l'EFRAG du 23/07/2026, avis technique attendu en janvier 2027.

Les acteurs de la vérification

Deux familles de vérificateurs indépendants

Commissaire aux comptes

- Code de commerce et déontologie de la profession
- Lignes directrices de la H2A, janvier 2026

Organisme tiers indépendant (OTI, ou PSAI dans la directive)

- En pratique : organismes de certification, cabinets d'expertise comptable, cabinets d'avocats
- Mêmes lignes directrices que les commissaires aux comptes
- Accréditation COFRAC selon la norme ISO/IEC 17029

Demain, pour tous

- Norme européenne bâtie sur la norme internationale ISSA 5000
- Application proposée : exercices ouverts à compter du 15/12/2027

Rapport selon la norme volontaire VS : aucune vérification obligatoire.
Une mission volontaire se réfère en pratique aux normes internationales d'assurance ISAE 3000 (révisée), puis ISSA 5000.

Les axes de vérification selon le code de commerce

Articles L. 821-54 et L. 822-24

Conformité du processus mis en œuvre par l'entité avec les exigences des normes

Le vérificateur examine comment l'entreprise auditée a identifié ses impacts, ses risques et ses opportunités (double matérialité), et comment elle le décrit. Il ne refait pas l'analyse.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion

Il contrôle que les informations publiées respectent le code de commerce et les ESRS, en ciblant celles qui présentent le plus de risques d'erreur.

Respect des exigences de publication des informations prévues par le référentiel taxonomie

Il vérifie le classement des activités (éligibles, alignées) et les trois indicateurs publiés, chiffre d'affaires, investissements et dépenses d'exploitation, rapprochés de la comptabilité.

Balisage numérique du rapport

Le vérificateur contrôle le respect de l'exigence de balisage au format électronique. Application en attente du texte européen qui en fixera les règles.

Hors mission

- La viabilité de l'entreprise auditée
- La qualité de sa gestion
- L'ambition de son plan de transition

Une assurance limitée mais un dossier exigeant. Un professionnel extérieur à la mission doit pouvoir comprendre le dossier.

Du dossier au rapport de certification et à l'avis de vérification

Les preuves

Entreprise auditée

- Protocole de reporting
- Dossier de preuves

Vérificateur

- Dossier du vérificateur
- Travaux et constats tracés

Rapport de certification

- Avis de vérification
- Motivé s'il n'est pas conforme

60 jours

Fond figé à la signature, mise en forme sous 60 jours

Les quatre avis possibles

- **Conformité**
- **Conformité avec réserve**
- **Non-conformité**
- **Impossibilité d'émettre un avis**

Un dossier de preuves prêt avant la mission : moins d'allers-retours pour l'entreprise auditée comme pour le vérificateur.

L'IA dans l'audit du rapport de durabilité : enjeux et risques

Établir les usages des deux côtés de la vérification

	Entreprise auditée	Vérificateur
Usages possibles	Collecte des données, calculs, rédaction du rapport	Analyse documentaire, rapprochements, rédaction des constats
Risques	Chiffres plausibles mais faux, perte de traçabilité	Synthèse non relue, secret professionnel, jugement délégué à l'outil
Garde-fous	Usages transparents, supervisés par un référent métier, sources conservées	Règles écrites, relecture par le signataire, mention au dossier

Dix questions à se poser avant la vérification

1. La norme de reporting de l'exercice est-elle choisie et validée ?
2. Le périmètre et les chiffres du rapport sont-ils cohérents avec les comptes financiers ?
3. Le processus de double matérialité est-il documenté et validé ?
4. Chaque donnée a-t-elle une source, un calcul reproductible et un responsable ?
5. Les estimations et les données de la chaîne de valeur sont-elles documentées ?
6. Les données sont-elles contrôlées en interne ?
7. Les changements de méthode sont-ils documentés ?
8. Les informations omises sont-elles motivées et validées ?
9. L'usage de l'IA est-il transparent et supervisé par un référent métier ?
10. Vérificateur et entreprise auditée ont-ils convenu par écrit du programme de vérification ?

Trois formations pour passer à la pratique

Animées en classe virtuelle

01

Organiser l'audit du rapport de durabilité

De la lettre de mission au rapport : planifier, sélectionner, documenter, conclure.

Télécharger le programme

02

Encadrer l'IA dans la mission d'audit

Savoir où l'IA intervient, ce qu'elle fragilise dans la preuve et quelles règles poser.

Télécharger le programme

03

Produire et faire vérifier un rapport de durabilité

Choisir la bonne norme, ESRS révisés ou norme volontaire VS, bâtir le protocole de reporting et le dossier de preuves.

Télécharger le programme



Qualiopi processus certifié

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

Consulter le certificat

Programmes et inscription

materiality-reporting.com/formations

Votre contact

MATERIALITY-Reporting, conseil, audit et formation en reporting de durabilité



Dolores Larroque

Experte senior en stratégie RSE et reporting de durabilité

dolores@materiality-reporting.com

materiality-reporting.com

linkedin.com/in/dolores-larroque

Parcours

- Plus de 35 ans d'expérience, dont 8 ans comme responsable RSE Monde d'un groupe international
- Fondatrice de MATERIALITY-Reporting en 2013
- Maîtrise des référentiels de vérification des informations de durabilité : norme ISO/IEC 17029, lignes directrices de la Haute autorité de l'audit (H2A)
- Consultante senior Bpifrance depuis 2022
- Évaluatrice en stratégie de décarbonation (ACT, ADEME)
- Certifiée IA générative responsable (RS 6776)
- Certificat Product Builder No code (école CUBE)

Usage de l'IA pour ce livre blanc : une IA générative a assisté la recherche documentaire, la structuration et la mise en page. Les sources ont été vérifiées, le contenu relu et validé par l'auteure.
Crédits visuels : les photographies de la couverture et de la page 10 ont été générées par intelligence artificielle avec Canva. Les personnes représentées sont fictives.